
PROJET ASSOCIATIF

INTRODUCTION

Ce projet associatif a été validé par l'Assemblée Générale du Coorace centre Limousin le 28 juin 2012.

Il découle de 22 ans de pratiques et d'une réflexion collective du Conseil d'Administration. Il a pour ambition de présenter les valeurs et les orientations de l'association régionale.

Ce projet doit rester vivant. Il donne les orientations sur une période de 5 ans (2012-2017) mais il doit être révisé et adapté en fonction des évolutions politiques, sociales et règlementaires de notre réseau et de son environnement.

Ce projet associatif est aussi un outil de communication, en interne pour l'ensemble des adhérents, en donnant du sens à notre engagement et en externe pour la construction partenariale avec les autres acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

VALEURS

Economie Sociale et Solidaire

- Prise en compte de la personne dans son intégralité : respect et développement de la dignité humaine, la personne est acteur de son parcours
- Acteur économique, développeur de territoires solidaires : renforcer le positionnement des SIAE comme forces motrices de nouvelles dynamiques territoriales pour un développement solidaire des territoires en faveur de l'emploi
- Travail, emploi, formation : développer et valoriser les potentialités de chacun
- Valorisation de la qualité et professionnalisme des acteurs

Neutralité politique

Partenariat

Coopération, mutualisation, intelligence collective au service des pratiques, de la sécurisation des parcours socioprofessionnels des territoires.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Le Coorace centre Limousin a une double finalité :

- Politique : .faire connaître et reconnaître le réseau Coorace et ses adhérents
 - . être présent dans les instances de définition et de coordination des politiques de l'économie, l'emploi et l'insertion sur les territoires
 - . représenter et défendre les intérêts des structures
 - . produire et développer une expertise en matière d'IAE
 - . analyser les besoins des chercheurs d'emploi et des employeurs (entreprises, particuliers, collectivités)
- Technique : . appuyer le développement des adhérents
 - . initier et soutenir les projets des adhérents
 - . renforcer la coopération et la mutualisation entre adhérents

ORIENTATIONS 12-17

- ✚ Se faire reconnaître comme un réseau expert en matière d'Insertion par l'Activité Economique, des politiques de l'emploi et de l'économie
- ✚ Développer et consolider l'offre d'insertion et l'emploi sur les territoires
- ✚ Innover et initier des pratiques en fonction de l'évolution du secteur et du contexte socioéconomique
- ✚ Promouvoir les salariés par l'accès aux Droits
- ✚ Soutenir l'évolution de nouvelles organisations de nos entreprises